

## Rsa ou autre allocation à demander retroativement?

Par bcbg0526, le 09/03/2010 à 00:49

## Bonjour,

Je suis en situation regulière depuis deux ans avec une carte de sejour VPF, mère elevant seule un enfant, divocee et suis actuellement au chômage sans toucher les assedics. Je n'ai pas travaillé pendant les deux dernieres années et n'ai vécu que de mes économies du passé et d'une maigre pension alimentaire de mon ex, versée de maniere irreguliere. Comme j'avais vaguement entendu qu'il faut 5 ans de sejour pour pretendre au RSA je n'ai fait aucune demarche aupres de CAF par rapport aux differentes allocations pendant tout ce temps.

Est-ce que dans ma situation actuelle j'ai droit au RSA et aux allocations comme l'allocation rentree scolaire pour mon enfant scolarisee? Si oui et si j'en fais la demande maintenant, puis-je reclamer le versement retroactif de ces allocations pour les deux dernieres annees pendant lesquelles je n'ai pas fait la demande par ignorance?

Enfin, si je ne peux pretendre au versement des s allocations des deux dernieres annees, comment doit-je faire ma demande aujourd'hui afin que je puisse tirer le plus d'avantage? Autrement dit , à partir de quelle date( la plus lointaine dans le passé) je peux faire demarrer la date de ma demande?

En ce moment, je suis vraiment dans le besoin. Et si je peux récupérer un peu d'aide financiere, cela m'aidera beaucoup materiellement.

Merci infiniment de vos conseils.